



CONDITIONS GÉNÉRALES

Pour profiter des tarifs préférentiels, l'inscription doit être entièrement réglée avant la date butoir du 8 décembre 2021. Après cette date, les tarifs d'inscription standard au Congrès s'appliqueront. Les tarifs d'inscription sont basés sur la date de réception du paiement, et non sur la date de réception du formulaire d'inscription.

Après le 4 mars 2022 minuit GMT+2 (heure de Paris), seuls les paiements effectués par carte bancaire seront acceptés.

Le Congrès s'engage en faveur de la santé et de la sécurité de ses délégués, sponsors et exposants, de vos communautés et de notre secteur d'activité. En cas d'interdiction de voyager, de fermeture des frontières, de restrictions relatives aux grands rassemblements ou d'autres conséquences liées à la pandémie de Covid-19 ou d'autres conditions, le Congrès se déroulera de façon entièrement virtuelle, au lieu du format hybride, ou les dates seront modifiées.

Si le Congrès devient entièrement virtuel, la différence de tarif d'inscription sera remboursée. Si le délégué ne désire pas participer virtuellement au Congrès, son inscription ne lui sera pas entièrement remboursée, seule la différence de tarif le sera.

En vous inscrivant au Congrès, vous acceptez les présentes conditions.

CONDITIONS D'ANNULATION

Si le Congrès a lieu sous forme hybride, en cas de demande de conversion d'une inscription complète en une inscription virtuelle, le participant se verra rembourser la différence s'il a envoyé la demande par e-mail avant le vendredi 25 février 2022 minuit GMT+2 (heure de Paris).

Les demandes d'annulation reçues par courrier postal au bureau du Congrès avant le vendredi 25 février 2022 minuit AEST seront acceptées et tous les frais seront remboursés à l'exception des frais administratifs de 100 €. Les demandes d'annulation ou de changement de type d'inscription reçues après cette date ne pourront pas être acceptées et aucun remboursement ne sera effectué (en tout ou partie).

Si votre demande de visa pour entrer sur le territoire français est refusée, les conditions d'annulation susmentionnées s'appliquent.

Transfert d'inscription : nous acceptons les transferts d'inscription à une autre personne de la même organisation. Le nom complet et les coordonnées de la personne qui vous remplacera doivent être communiqués par écrit au bureau du Congrès avant la date du Congrès.

Absence : aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au Congrès.

Annulation du Congrès par le Congrès de la Fédération internationale des ergothérapeutes 2022

Pour des raisons échappant au contrôle du Congrès de la Fédération internationale des ergothérapeutes 2022 (WFOT 2022), il pourrait s'avérer nécessaire de modifier les heures, dates, itinéraires ou intervenants du Congrès en vous en informant à tout moment. Dans le cas peu probable d'une annulation du Congrès, la responsabilité maximum du WFOT 2022 s'élève au montant total du remboursement des frais d'inscription au Congrès et les composantes associées au fait d'y participer. WFOT 2022 ne sera en aucun cas responsable des frais de déplacement, d'hébergement ou d'autres frais.

Dans le cas peu probable d'une annulation ou d'un report du Congrès à cause de circonstances échappant au contrôle raisonnable du WFOT 2022, y compris, mais sans s'y limiter, des actes terroristes, guerres, catastrophes naturelles ou une crise sanitaire mondiale, WFOT 2022 et Think Business Events ne peuvent être tenus responsables de tout coût, dommage ou de toute dépense encouru(e) par les personnes inscrites à la suite du report ou de l'annulation de l'événement.

Frais d'inscription des membres :

pour pouvoir bénéficier du tarif réservé aux membres, vous devez être membre à part entière de la WFOT ou membre d'une association nationale qui est elle-même une organisation membre de la WFOT. L'état de votre adhésion fera l'objet d'une vérification par l'association en question. [Cliquez ici](#) pour connaître les associations nationales membres de la WFOT.

Tarif étudiant :

le tarif étudiant s'applique aux personnes qui sont étudiantes au moment de l'inscription et pendant la durée du Congrès. Les étudiants sont soit des étudiants de premier cycle universitaire pour devenir ergothérapeutes ou des ergothérapeutes diplômés inscrits en doctorat à plein temps ou à un diplôme similaire supérieur au premier cycle.

Temps de traitement des remboursements bancaires : les remboursements (minorés des frais administratifs applicables), si applicables, seront traités au plus tard 30 jours après la clôture du Congrès. Après cette date, si le Congrès n'a reçu aucun renseignement bancaire, le remboursement sera perdu.

Inscription tardive

Les organisateurs du Congrès ne peuvent pas garantir la disponibilité des cadeaux, comme les petits sacs, aux délégués qui s'inscrivent tardivement (moins d'un mois avant le Congrès). En outre, les rôles du programme social risquent d'être tous alloués.

Conditions générales applicables aux bénéficiaires d'une subvention

Dans les deux mois qui suivent la fin du Congrès de la WFOT, les bénéficiaires d'une subvention doivent envoyer à la WFOT un rapport relatant leur expérience du Congrès et l'impact que celui-ci a eu pour eux (la non-soumission de ce rapport pourrait amener la WFOT à demander le remboursement de la subvention octroyée).

La WFOT est susceptible de publier les informations contenues dans ces rapports à des fins promotionnelles sur son site Web, sur ses réseaux sociaux et dans ses newsletters au format électronique.

La WFOT est susceptible de demander aux bénéficiaires d'une subvention de soumettre un rapport écrit pour publication dans la revue/newsletter de l'association leur ayant octroyé un financement, ainsi que dans toute autre publication de cette dernière, au sujet de leur participation au Congrès parisien et ce qu'ils en retiennent.

Les bénéficiaires d'une subvention assistant au Congrès en présentiel s'engagent à retourner dans leur pays à la fin de celui-ci.

Les bénéficiaires d'une subvention devront s'engager par écrit à rembourser les frais réglés pour eux s'ils ne participent pas au Congrès 2022 de la WFOT.

La WFOT sélectionnera les bénéficiaires d'une subvention et fixera les montants accordés.

La WFOT se réserve le droit de prendre toutes les décisions finales concernant le choix des bénéficiaires d'une subvention.

La WFOT n'est pas responsable des bénéficiaires de la subvention pendant leur séjour à Paris, s'ils assistent au Congrès en personne.

La WFOT recommande aux bénéficiaires d'une subvention de déposer leur demande de visa le plus tôt possible. Elle se dégage de toute responsabilité concernant la procédure de demande de visa. Les frais engagés par les bénéficiaires d'une subvention ne leur seront pas remboursés avant l'obtention de leur visa.

La WFOT ne pourra pas être tenue responsable de dommages occasionnés lors du Congrès 2022 de la WFOT ou pendant le séjour à Paris du bénéficiaire d'une subvention. Il appartient aux bénéficiaires d'une subvention de so

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La WFOT a adopté le Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD) aux fins de ce Congrès. Les Principes de confidentialité régissent la façon dont nous collectons, utilisons, divulguons, stockons, sécurisons et détruisons vos Informations personnelles. Le Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD) présente les règles et conseils relatifs au traitement des **informations personnelles**. Outre les détails, la loi fournit un ensemble de **principes généraux** dont on doit tenir compte pour toute action relative au traitement des données. Le Congrès WFOT 2022 se réserve le droit de modifier les déclarations de confidentialité et de droit d'auteur à tout moment, à condition que ces modifications soient conformes aux lois applicables.

La déclaration générale de confidentialité de la WFOT est [disponible ici](#).

UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Congrès collecte et stocke les informations que vous fournissez dans le présent Formulaire d'inscription pour :

- Vous inscrire au Congrès
- Faciliter les tâches administratives et de planification
- Planifier et développer le Congrès et d'autres événements à venir
- Répondre à vos besoins par rapport au Congrès
- Permettre la compilation et l'analyse de statistiques pertinentes au Congrès

Les informations que vous fournissez dans le Formulaire d'inscription et les informations que vous fournissez à tout autre moment pendant le Congrès, y compris, sans s'y limiter, tout retour obtenu pendant le Congrès, seront utilisées par le Congrès pour proposer, fournir et continuer d'améliorer son Congrès et d'autres services.

Pour répondre à votre demande d'accès au portail d'[inscription](#) en ligne, vous concluez un accord avec le Congrès WFOT 2022 et nous recueillons et traitons un ensemble d'informations personnelles que vous fournissez. Concernant les lois de protection des données personnelles de l'UE, notre base licite pour le traitement des données personnelles pour cette finalité est l'[Article 6, \(1\)\(b\)](#).

Les données que nous collectons vous concernant sont transférées et stockées au Royaume-Uni (RU), aux États-Unis, en Australie et dans d'autres juridictions du monde. Nous conserverons vos données uniquement le temps que nous en aurons besoin d'un point de vue commercial.

Pour vous fournir des biens et services, le Congrès WFOT 2022 fait appel à un grand nombre de fournisseurs. Ces tiers agissent dans le cadre d'un contrat passé avec le Congrès WFOT 2022 et nous communiquerons vos informations à ces tiers si elles sont nécessaires à la livraison des biens et services demandés.

Ces fournisseurs sont des sous-traitants aux termes de la loi relative à la protection des données. Ils ne peuvent traiter vos informations qu'en conformité avec les instructions que nous avons énoncées dans leur contrat. Parmi ces instructions figurent des clauses spécifiques visant à protéger vos informations personnelles. Ils ne communiqueront vos informations personnelles à aucune autre organisation. Ils les garderont en lieu sûr et les conserveront le temps que nous leur demandons.

Dans certaines circonstances, nous avons l'obligation légale de communiquer des informations. Cette obligation provient souvent de régulateurs, de services répressifs, d'agences gouvernementales, de tribunaux ou d'autres tiers. Nous pensons alors qu'il est nécessaire de se conformer aux lois et réglementations applicables, ou d'exercer, de faire valoir ou de défendre nos droits légaux. Si cela est possible et approprié, nous vous informerons du type de divulgation.

Droits d'accès Vous avez le droit d'accéder aux informations que nous détenons à votre sujet. Votre droit d'accès peut être exercé conformément au Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD) ou de la loi relative à la protection des données applicable, à tout moment, en nous contactant aux coordonnées fournies dans la présente politique.

Rectification/Effacement des données Vous avez le droit de demander la rectification de vos données si vous pensez qu'elles sont inexactes et/ou leur effacement si vous pensez qu'il n'est plus nécessaire que nous traitions vos données ou que vous retirez votre consentement (quand un consentement au traitement des données avait été accordé).

Portabilité des données Vous pouvez demander d'accéder à vos données et que les données vous soient fournies sous un format accessible (p. ex., dans un document Word ou une feuille de calcul) à tout moment.

Les e-mails et informations transmises sont confidentiels et visent uniquement à une utilisation par la personne ou l'entité à laquelle ils ont été envoyés. En cas d'erreur de destinataire, veuillez le supprimer et en informer l'expéditeur.

PLATEFORME VIRTUELLE

Les participants recevront leurs identifiants de connexion au Congrès directement par la plateforme.

Les nom, fonction et organisation de tous les participants inscrits seront chargés sur la plateforme virtuelle, mais ne seront pas visibles des autres participants, sponsors, etc. Les participants peuvent choisir de se rendre visibles sur le site. Les participants sont en mesure de modifier leur profil à tout moment et assument donc la responsabilité de ce qui apparaît comme visible.

Les participants sont également responsables des prérequis techniques nécessaires à l'utilisation du lien vers la plateforme fourni par le Congrès WFOT et à la participation au Congrès via la plateforme.

Les participants peuvent mettre à jour leurs paramètres de confidentialité et de profil à tout moment.

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS

Le Congrès peut publier une liste de délégués sous forme papier ou en ligne. La liste de délégués peut également être disponible sur la plateforme virtuelle du Congrès et l'application du Congrès. La liste de délégués contiendra uniquement le nom, l'organisation et le pays de chaque délégué. Les personnes qui s'inscrivent peuvent refuser de donner leur consentement à l'inclusion de leurs renseignements sur la plateforme virtuelle et dans la liste en sélectionnant cette option dans le formulaire d'inscription ou en informant le bureau du Congrès par écrit avant le vendredi 25 février 2022 minuit GMT+2 (heure de Paris). Sinon, seuls vos nom, organisation et pays seront inclus dans la liste des délégués.

DIVULGATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES À DES TIERS

Sans votre consentement, le Congrès n'utilisera pas et ne divulguera pas autrement vos informations personnelles pour toute finalité, à moins que l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce que cette finalité soit liée à la proposition, la fourniture ou l'amélioration du Congrès ou quand ladite finalité est permise ou requise par la loi.

Les personnes qui s'inscrivent peuvent refuser de donner leur consentement à la transmission de leurs coordonnées à des sponsors ou exposants au cours du processus d'inscription.

En s'inscrivant à ce Congrès, toutes les personnes qui s'inscrivent donnent leur permission au Congrès WFOT 2022, à l'association et à ses mandataires de prendre des photographies au Congrès, pour reproduction et distribution dans les documents à visée pédagogique, informative ou promotionnelle de l'association et d'autres publications de l'association, que ce soit sous forme imprimée, électronique ou sur un autre support, y compris le site du Congrès. En participant au Congrès, vous donnez votre autorisation à l'association d'utiliser, de reproduire et de distribuer les photographies qui ont été prises de vous auxdites fins et renoncez à vos droits légaux d'intenter une action judiciaire à l'encontre du Congrès WFOT 2022 relativement auxdites photographies. En cas d'inquiétudes concernant l'utilisation des photographies qui ont été prises de vous au cours du Congrès, veuillez vous adresser au bureau d'inscription pendant la durée du Congrès ou prendre contact avec le bureau du Congrès wfotcongress@thinkbusinessevents.com.au avant le vendredi 25 février 2022 minuit GMT+2 (heure de Paris).

Il est entendu que ces images peuvent être utilisées à des fins promotionnelles, informatives, en ligne/multimédia, de recherche et/ou pédagogiques par et pour le WFOT 2022. Les participants acceptent qu'ils n'aient pas le droit à une rémunération, un cachet, des royalties ou toute autre forme de paiement de la part du WFOT 2022 relativement à leur image ou son utilisation. Les participants libèrent, déchargent et tiennent indemne WFOT 2022 et ses mandataires de toute réclamation, demande ou cause d'action qu'ils pourraient avoir par la suite relativement à tout élément contenu dans les photographies ou vidéos. Si un participant n'est pas d'accord avec la publication susmentionnée de son image, il doit en informer le bureau du Congrès.

La WFOT est libre de mettre à jour à tout moment sa [déclaration de confidentialité](#).

En cas de questions, commentaires ou demandes relatifs à la présente politique de confidentialité, envoyez-nous un e-mail à wfot@thinkbusinessevents.com.au